

Je donne mon avis.
Tous Je défends mes valeurs.
Citoyens!
Je fais partie d'une association. Ca me regarde!

A Carbon-Blanc, chacun peut
trouver un engagement
à sa mesure.

Être informé
Journal Municipal
Site internet

Représenter, être représenté

Conseil de crèche
Conseils d'école
Conseil municipal

Préparer l'avenir
Agenda 21
Ateliers de concertation

Donner son avis
Questionnaires
Registre du citoyen
Réunions publiques

Aider ponctuellement
à l'organisation des manifestations locales

Téléthon

Carnaval

Marché
de Noël

Fête de la musique

Proposer

Conseil initiatives jeunes
Service culturel

Groupe de bénévoles
Aider toute l'année

**Être partenaire
de la vie locale**
Associations
Bénévolat

email: Polcitoyenneté@carbon-blanc.fr

Préambule

Depuis de plusieurs années, la commune de Carbon-Blanc a développé de nombreuses actions pour favoriser la participation des habitants à la vie de la collectivité.

La participation est en amont, une aide à la décision prise par les Élus issus du suffrage universel.

Elle est essentielle pour vérifier la justesse et l'efficacité des politiques municipales. Elle est une composante essentielle du projet politique porté par les Élus.

Cet encouragement de l'engagement citoyen par l'invitation des habitants à la réflexion partagée s'inscrit dans le contexte d'une réelle demande de transparence et de concertation à tous les niveaux.

C'est pourquoi il convient de clarifier et de structurer cette participation, sa portée, ses limites et les conditions de sa mise en œuvre.

La présente charte a pour objet de préciser ces pratiques en arrêtant la méthodologie.

Cette charte constitue un engagement de la commune envers les habitants. C'est pourquoi sa mise en œuvre fera régulièrement l'objet d'une évaluation partagée.

1- Fondements et Enjeux

Considérant que :

a- Les demandes de citoyens pour un renforcement du processus de participation sont une évolution de la société qu'il faut prendre en compte.

b- La démocratie locale fait apparaître des interlocuteurs. Elle lance de nouveaux débats. Elle permet d'abord de mieux connaître et donc de vérifier les attentes des citoyens. Elle peut être participative : elle ne saurait se limiter à une mise en débat de projets préparés à l'avance et dont on recherche la caution. Le débat peut, dès le début du processus, associer l'ensemble des acteurs sur l'opportunité et la substance du projet.

c- La démocratie participative est formatrice pour les Habitants qu'elle initie à la découverte mutuelle, à la gestion de la cité et au fonctionnement des institutions mais aussi pour les Élus et pour les services. Elle ouvre les Habitants au raisonnement en termes d'intérêt général, de priorités et de nécessaires choix à opérer, à accepter les compromis.

d- La participation c'est, aussi, en ayant donné des moyens d'expression, donner la parole à tous, dans le respect des moyens de chacun et de la diversité des positions.

e- La participation est nécessaire pour éviter les ruptures. Elle est au cœur de la vie démocratique, constituant un enrichissement permanent de la démocratie représentative en renforçant la légitime décision que prendra le Conseil Municipal élu démocratiquement.

f- Elle doit faire l'objet d'une évaluation partagée, levier du débat démocratique, et pouvoir déboucher sur les réorganisations qui s'imposent dans le projet lui même.

g- La méthodologie de la démarche participative permet d'évoluer vers une culture de l'échange bien géré, vers un projet partagé Elus et Citoyens.

2- Objectifs généraux

Il apparaît nécessaire de :

a- Définir et faire vivre une Politique Participative claire autour d'objectifs mesurables dans le cadre de l'Agenda 21 local.

b- Fournir aux différents partenaires les éléments d'un code de bonne conduite définissant l'esprit qui doit animer la concertation et les conditions nécessaires à son bon déroulement.

c- Susciter l'appropriation de l'espace public par les Habitants « toujours plus en amont des décisions publiques ».

d- Renforcer le lien social par l'encouragement du débat collectif.

e- Adapter les décisions aux besoins de tous les acteurs,

- En intégrant la participation des usagers-citoyens comme enrichissement de l'action publique
- En permettant à tous de s'impliquer dans la vie collective
- En prenant appui sur les citoyens engagés dans des dynamiques locales
- En privilégiant des espaces d'écoute et de dialogue pour identifier les attentes des Carbonblanais.

3- Objectifs opérationnels

En conséquence, la commune de Carbon-Blanc s'engage à :

- a- Faire vivre et diffuser les règles de bonne conduite en matière de concertation dans un esprit d'ouverture et d'écoute :
 - concertation à l'amont du projet
 - concertation aussi large que possible, étendue à l'ensemble des populations concernées par les impacts de la décision.
 - transparence (informations données aux partenaires, étapes du processus décisionnel, ...)
 - concertation favorisant la participation
 - concertation organisée autour de temps forts (étude du projet, réalisation du projet)
 - présence d'un garant de la concertation désigné par la municipalité (coordination, suivi, nature des échanges, communication, production de bilan)
 - financement par le maître d'ouvrage
 - production de bilans
 - communication et explication de la décision finale prise par le conseil municipal
- b- Créer et faire vivre des lieux et des "offres de participation" :
 - Outils d'information : site Internet et journal municipal.
 - Espaces d'interpellation : registre du citoyen, réunions publiques, groupes de travail
 - Instances participatives : conseil de crèche, Conseil d'Initiatives des Jeunes, Groupe Cinéma, Ateliers de concertation, réunions de quartier, Comité de Suivi et d'Évaluation, Vie Locale, Agenda 21, CLSPD , Ville et Handicap, ...
 - Autres moyens de communication.
- c- Préciser les modes de fonctionnement des dispositifs participatifs et le rôle des différents intervenants associés (Elus, Agents, Habitants) dans la mise en œuvre de ces dispositifs : rédaction des fiches outils des instances participatives (cf annexe 2)
- d- Délimiter les espaces de compétence participative.
- e- Créer une instance municipale de suivi et d'évaluation de la Politique Participative municipale.

L'instance de suivi et d'évaluation de la Politique Participative municipale est composée des collèges suivants :

- **Collège des élus**

4 Élus pour le groupe majorité

1 Élu pour chaque groupe de l'opposition

Désignés par les groupes

- **Collège des habitants**

6 habitants dont un suppléant

Appel à candidature

Tirage au sort si nécessaire

- Une personne ressource qualifiée désignée par la mairie assistera aux séances.
- Les Services (Pôle Citoyenneté, social, technique...) interviendront en appui technique.

Une réunion annuelle sera organisée pour faire le bilan.

La présente charte de la Politique Participative Locale est signée pour une durée d'un an tacitement reconductible. Son contenu et ses annexes seront annuellement réévalués dans le cadre des travaux du Comité de Suivi et d'Évaluation.

Adoptée par le Conseil Municipal de Carbon-Blanc en sa séance du 4 décembre 2014 et du 15 juin 2015.

Annexes

Schémas généraux et fonctionnement des Dispositifs Participatifs Locaux

Annexe 1 : Schéma général de la Politique Participative Locale

Annexe 2 : Descriptif et fonctionnement des Dispositifs Participatifs Locaux

Fiches outils

N°1 : Groupe Cinéma

N°2 : Chantiers de concertation

N°3 : Comité de Suivi et d'Évaluation

N°4 : Conseil d'Initiatives des Jeunes

N°5 : Conseils de crèche

N°6 : Réunions de quartier

N°7 : Forums 21

N°8 : Ville et Handicap